

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025349CS0408

Comité Syndical du 15 décembre 2025

Date de convocation : 2 décembre 2025
Date d'affichage : 16 décembre 2025

OBJET : Budget principal : budget primitif 2026.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président

Rappelle :

- Que par délibération n°2025286CS0308 du 13 octobre 2025, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif principal 2026 et en a pris acte.

Demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter, ledit budget.

Madame Laure GAUTHIER donne lecture détaillée du projet de budget.

Madame Laure GAUTHIER expose :

- Que l'état récapitulatif du projet de budget primitif principal 2026 est le suivant :

Présentation générale vue d'ensemble du BP 2026 du budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 438 569,92 €	15 438 569,92 €
Investissement	24 236 527,25 €	24 236 527,25 €
Total	39 675 097,17 €	39 675 097,17€

Madame Laure GAUTHIER présente différents diaporamas :

- un graphique présentant la répartition des dépenses de fonctionnement, soit 15 438 569,92 €
- un graphique présentant la répartition des recettes de fonctionnement, soit 15 438 569,92 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses d'investissement, soit 24 236 527,25 €
- un graphique présentant la répartition des recettes d'investissement, soit 24 236 527,25 €
- un graphique présentant la répartition des dépenses du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 39 675 097,17 € et notamment en matière de travaux
- un graphique présentant la répartition des recettes du SDEG 16 (investissement et fonctionnement), soit 39 675 097,17 € et notamment en matière de recettes des adhérentes.

Madame Laure GAUTHIER récapitule les points clefs du budget primitif principal 2026 à savoir :

- ⇒ Les travaux : **75% des dépenses** d'investissement
 - soit plus de 18 M € travaux
- ⇒ Les contributions des collectivités : **23,1%** de l'ensemble des recettes
- ⇒ Les indemnités des élus : **0,2% des dépenses** de fonctionnement
- ⇒ Les charges de personnel : **8,9% des dépenses** de fonctionnement
 - et **3,6%** de l'ensemble des dépenses (indemnités élus incluses)
- ⇒ Les emprunts : **14,4% de l'ensemble des dépenses**.

Enfin Madame Laure GAUTHIER rappelle que le **taux de désendettement est de 3,37 ans** (source : CFU 2024).

Le Président

Précise :

- Que le projet de budget primitif principal 2026 était joint dans son intégralité aux convocations et aux notes de synthèse adressées aux membres du Comité Syndical pour la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote du budget principal sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant le budget primitif principal 2026 telle que présenté et détaillé, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif principal 2026.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

51 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** le budget primitif principal 2026 tel que présenté et arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre des "opérations d'équipement" pour la section d'investissement.

Présentation générale vue d'ensemble du BP 2026 du budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 438 569,92 €	15 438 569,92 €
Investissement	24 236 527,25 €	24 236 527,25 €
Total	39 675 097,17 €	39 675 097,17€

- par voie de conséquence, le budget primitif principal 2026 est adopté à l'unanimité.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif principal 2026.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.